



Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le 13/04/2023  
ID : 011-211101951-20230412-1020232-DE

2023/014

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2023**

Date convocation : 06.04.2023  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 10

Présents : 7  
Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Sylvie THUBIÈRES - Michel COURTESOLE.

**Procuration** : Olivier JURADO à Omar AÏT MOUH.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PLANCADE.

**Objet : Attribution et versement des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2023 présentés par les associations.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

✚ FJEP Laurabuc	1 000,00 €
✚ Le souvenir Français	50,00 €
✚ Société de chasse Laurabuc	630,00 €
✚ Le comité des fêtes	3 500,00 €
✚ Soleil intérieur Alaya	100,00 €

Monsieur Cédric LEMOINE, se retire afin de ne pas prendre part à la décision d'attribution et de versement de la subvention à la société de chasse Laurabuc puisqu'il en est le trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations susdites pour une somme totale de 5 280,00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune de Laurabuc à l'article 65748,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

